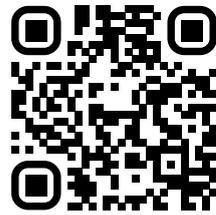


ECOBOOSTER

**CHALLENGE
D'IDÉATION**



INFOS ET MODALITÉS

Un challenge d'idéation ouvert à tous les habitants du Canton de Genève pour proposer des idées novatrices afin de revitaliser les territoires et répondre aux enjeux des thématiques proposées. Toutes les propositions réalisées seront partagées sous licence Creative Commons (CC BY-SA).

THÉMATIQUES*

- Favoriser les filières locales
- Dynamiser les liens intergénérationnels
- Répondre aux besoins essentiels des populations les plus fragilisées

*CUMULABLES

L'intelligence collective pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques des territoires !

OSER
INSPIRER
IMAGINER
EXPLORER
PARTAGER
REPENSER
INNOVER

Modalité de participation

La participation au challenge d'idéation ECOBOOSTER est libre et gratuite. Les personnes physiques ou morales qui participent au challenge d'idéation s'engagent à proposer exclusivement des idées qui sont les oeuvres de leur propre imagination. Elles acceptent de placer leurs idées sous le régime de la licence CC BY-SA 4.0 international.

Pour en savoir plus sur les conditions de la licence CC BY-SA 4.0 International : <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>

La participation est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans, résident dans le Canton de Genève, bénéficiaires d'un passeport suisse ou d'un permis valable, ainsi qu'à tous collectifs, associations ou organismes basés dans le Canton de Genève.

Une seule idée est autorisée par participant. Plusieurs participants peuvent travailler ensemble et s'unir pour proposer une idée. Seules les idées qui respectent le format et les supports définis dans les Règles du jeu seront considérées comme valables et présentées au jury pour l'élection des lauréats.

Les idées doivent être transmises au plus tard avant le 5 décembre 2024 à midi, par e-mail, au format PDF, sur l'adresse ecobooster@contribution.ch.

Le challenge d'idéation ECOBOOSTER est administré par l'Open Business Foundation, une fondation suisse de vocation d'utilité publique basée à Genève, sis chemin de Champ-Claude 10, 1214 Vernier (CHE-188.543.369 - info@openbusiness.world). Il est soumis aux Conditions générales de participation (CGP) disponibles en annexe.



Règles du jeu

(1) Imaginer une idée d'un nouveau projet, d'un service, d'un système ou d'un écosystème permettant de répondre au minimum aux enjeux d'une des thématiques proposées pour le challenge d'idéation. Les thématiques peuvent être cumulées. Les idées doivent être **nouvelles**, **novatrices** et potentiellement **implémentables** sur le territoire.

(2) Dessiner librement votre idée sur le modèle de document **OPEN IDEATION DESIGN**. Pour ce faire, vous devez illustrer votre projet, son écosystème, ses services, son fonctionnement ou encore tout autre élément permettant au plus large public de comprendre clairement l'idée proposée et son fonctionnement. Vous pouvez utiliser et combiner librement les méthodes de votre choix (infographie, dessin à la main, illustration, schéma, bulle d'information, photo montage, bande dessinée, etc.), pour autant que cela soit lisible en format A4 ou A3 et puisse être sauvegardé (ou scanné) en format PDF.

(3) Expliquer votre idée par écrit en utilisant le modèle de document **OPEN IDEATION CANEVAS**, en respectant le format et le nombre maximum de mots par section. Ce document peut être complété de manière numérique ou manuellement, pour autant que cela soit lisible (en format A4 ou A3) et puisse être sauvegardé (ou scanné) en format PDF.

(4) Prendre une photos en bonne résolution de vous (ou de toute votre équipe si vous travailler à plusieurs) tenant devant soi les deux documents imprimés en format A3. La photo doit permettre d'identifier clairement la ou les personnes ainsi que les deux documents imprimés.

(5) Envoyer ces trois fichiers en pièce jointe dans un e-mail à ecobooster@contribution.ch **avant le 5 décembre 2024 à midi**. Cet e-mail doit **simplement contenir comme "sujet" le nom de votre projet et dans le "corps du message" les coordonnées (nom prénom, date de naissance, adresse e-mail, adresse postale) de l'auteur ou de tous les auteurs si vous travailler en équipe**. Aucune formule de salutations ou autre texte n'est nécessaire. Les formats des fichiers insérés en pièces jointes doivent respecter les formats suivants :

- ➔ Format PDF pour les documents OPEN IDEATION DESIGN et OPEN IDEATION CANEVAS
- ➔ Format JPG OU JPEG pour la photo

Les modèles de documents sont disponibles sur le site web <https://contribution.ch/ecobooster> (en format natif PDF, PNG ou SVG).

Critères de sélection

ÉCOLOGIQUE & SOCIAL SERVICE AU TERRITOIRE

Les idées les plus astucieuses, intelligentes, viables ou encore pertinentes qui prendrons en compte les dimensions écologiques et sociales seront privilégiées. L'esthétique générale, la clarté, la créativité ou encore le caractère d'innovation radicale de l'idée seront des atouts. Les idées doivent répondre concrètement et explicitement, de manière directe ou indirecte, aux thématiques du challenge.

Attribution des prix

Un jury indépendant constitué d'un représentant de chaque partenaire officiel du challenge d'idéation ECOBOOSTER sera chargé d'élire démocratiquement les trois meilleures idées (de la première à la troisième place), ainsi que d'attribuer les deux prix spéciaux du jury d'ici au 18 décembre 2024. Le premier prix spécial félicitera l'idée la plus "écologiquement et socialement remarquable" et le deuxième l'idée "la plus joliment présentée". Les prix spéciaux sont cumulables entre eux ainsi qu'avec les trois premiers prix.

RÉCOMPENSES À GAGNER :

- ➔ **1er prix CHF 3'000.-**
- ➔ **2ème prix CHF 2'000.-**
- ➔ **3ème prix CHF 1'000.-**



+ 2x prix spéciaux du jury de CHF 1'000.-

Conditions générales de participation (CGP)

Article 1 : Généralité

Le concours « Challenge d'idéation ECOBOOSTER » est organisé par Open Business Foundation dont le siège est situé au chemin de Champ-Claude 10, 1214 Vernier (Suisse).

Open Business Foundation se réserve le droit de modifier le concours à tout moment et de le suspendre, de l'annuler ou de le clore prématurément si des motifs impératifs l'exigent.

Article 2 : Participation

La participation au concours est gratuite et sans obligation d'achat ou de conclusion de prestations supplémentaires. La participation est ouverte à toutes les personnes de plus de 18 ans, résident dans le Canton de Genève, bénéficiaires d'un passeport suisse ou d'un permis valable, ainsi qu'à tous collectifs, associations ou organismes basés dans le Canton de Genève.

Une seule idée est autorisée par participant. Plusieurs participants peuvent travailler ensemble et s'unir pour proposer une idée. Seules les idées qui respectent le format et les supports définis dans les Règles du jeu seront considérées comme valables et présentées au jury pour l'élection des gagnants.

L'inscription pour participer au concours se fait par e-mail lors de l'envoi des fichiers conformément aux dispositions énoncées et aux règles du jeu promulguées par Open Business Foundation dans le document ECOBOOSTER_infos-et-modalites_2024.pdf disponible sur le site internet <https://contribution.ch/booster>.

Les idées doivent être transmises au plus tard avant le 5 décembre 2024 à midi, par e-mail, au format PDF, sur l'adresse ecobooster@contribution.ch.

Article 3 : Exclusion

Toute participation effectuée contrairement aux dispositions des présentes conditions générales de participation ainsi que des dispositions énoncées et des règles du jeu promulguées par Open Business Foundation dans le document ECOBOOSTER_infos-et-modalites_2024.pdf rendra la participation invalide.

Tout participant suspecté de fraude ou de plagiat pourra être écarté du concours par Open Business Foundation sans que celle-ci n'ait à se justifier. Toute identification ou participation incomplète, erronée ou illisible, volontairement ou non, ou réalisée sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Sont exclues du jeu les personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du jeu ainsi que leurs conjoints. Il en va de même pour les partenaires officiels du jeu. Open Business Foundation se réserve le droit de demander à tout participant de justifier les conditions ci-dessus exposées. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du jeu et ne pourra pas, en cas de gain, bénéficier de son prix.

Article 4 : Prix

Les prix mis en jeu sont clairement énoncés dans la description du challenge d'idéation ECOBOOSTER disponible sur le site Internet <https://contributions.ch/ecobooster>. C'est cette description qui fait foi.

Article 5 : Désignation des gagnants, annonce et remise des prix

Les gagnants sont désignés par un jury. Ce jury est constitué d'un représentant de chaque partenaire officiel du challenge d'idéation ECOBOOSTER. Il sera chargé d'élire démocratiquement les trois meilleures idées (de la première à la troisième place), ainsi que d'attribuer les deux prix spéciaux du jury d'ici au 18 décembre 2024. Le premier prix spécial félicitera l'idée la plus "écologiquement et socialement remarquable" et le deuxième l'idée "la plus joliment présentée". Les prix spéciaux sont cumulables entre eux, ainsi qu'avec les trois premiers prix.

Les gagnants seront annoncés publiquement lors de la journée de remise des prix agendée au 19 décembre 2024. Ils seront également informés par e-mail. Les gagnants devront alors fournir par e-mail leurs coordonnées bancaires complètes (compte IBAN suisse), une copie de leur carte d'identité valable ainsi que leur numéro de téléphone. Le règlement des prix par Open Business Foundation interviendra dans les 10 jours suivants l'annonce des gagnants. Dans le cas où un gagnant serait dans une situation sociétale particulière (exemple : le participant est bénéficiaire de l'aide sociale), Open Business Foundation et le gagnant concerné pourront s'organiser en commun accord afin d'opérer le versement du prix en plusieurs versements ou sous toute autre forme compatible avec les lois et réglementations d'application en vigueur.

Article 6 : Utilisation des données personnelles des participants

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par Open Business Foundation pour mémoriser leur participation au concours et permettre l'attribution des prix. Les informations personnelles transmises ne seront en aucun cas utilisées à des fins commerciales ou de promotion, elles seront supprimées après usage.

Article 7 : Droit d'auteur et licence CC BY-SA

Les personnes physiques ou morales qui participent au challenge d'idéation s'engagent à proposer exclusivement des idées nouvelles qui sont les œuvres de leur propre imagination et dont elles ont les droits d'auteur. Elles acceptent de placer les documents réalisés sous le régime de la licence CC BY-SA 4.0 international. Pour en savoir plus sur les conditions de la licence CC BY-SA 4.0 International: <https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr>

Les documents produits par les participants pourront être librement diffusés par Open Business Foundation ainsi que tout autre acteur pour autant que les conditions de la licence promulguée soient respectées.

Article 8: Responsabilité et convention de preuve

La responsabilité de Open Business Foundation ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de cas fortuit indépendant de sa volonté. L'organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, vols, avaries des courriers électroniques, manque de lisibilité ou incompatibilité des documents numériques ; elle ne saurait non plus être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant les caractères de force majeure (grèves, intempéries...) privant partiellement ou totalement les participants de la possibilité de participer au jeu.

L'organisatrice ainsi que les prestataires et partenaires ne pourront en aucun cas être tenus pour responsables des éventuels incidents pouvant intervenir dans l'utilisation des gains par les bénéficiaires dès lors que les gagnants en auront pris possession.

De convention expresse entre le participant et Open Business Foundation, seules les communications par courrier électronique feront foi. Le serveur e-mail de l'organisatrice ainsi que son système informatique, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenus entre Open Business Foundation et le participant. Open Business Foundation ne pourra pas être tenue pour responsable des manquements consécutifs à des problèmes techniques survenus sur le réseau, auprès des opérateurs ou sur le système informatique du participant. Il est rappelé que seuls les formats de fichiers promulgués dans le document ECOBOOSTER_infos-et-modalites_2024.pdf disponible sur le site internet <https://contribution.ch/booster> seront pris en considération. Le non respect des formats promulgués disqualifie immédiatement le participant.

Article 9 : Droits et réclamation

Le présent règlement est régi par la loi Suisse.

La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement par les participants.

Open Business Foundation se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du jeu.

Sauf en cas d'erreurs manifestes, il est convenu que les informations résultant des systèmes informatiques de Open Business Foundation ont force probante dans tout litige quant aux éléments de communication et au traitement informatique desdites informations relatives au jeu. Toute réclamation doit être adressée dans le mois suivant la date de fin du jeu à Open Business Foundation. Passé cette date, aucune réclamation ne sera acceptée.

Partenaires officiels et jury



CHALLENGE D'IDÉATION



PLUS D'INFOS ET MODALITÉS
<https://contribution.ch/ecobooster>



THÉMATIQUES*

- Favoriser les filières locales
- Dynamiser les liens intergénérationnels
- Répondre aux besoins essentiels des populations les plus fragilisées

*CUMULABLES



2024

Un challenge ouvert à tous les habitants du Canton de Genève pour proposer des idées novatrices afin de revitaliser les territoires et répondre aux enjeux des thématiques proposées. Toutes les propositions réalisées seront partagées sous licence Creative Commons (CC BY-SA).

RÉCOMPENSES À GAGNER :

- 1^{er} prix CHF 3'000.-
- 2^{ème} prix CHF 2'000.-
- 3^{ème} prix CHF 1'000.-



+2x prix spéciaux du jury de CHF 1'000.-

SAVE THE DATE

Ouverture du challenge : **Judi 31 oct. 2024**
Maison OBF (ideavox Vernier) - 15h à 18h

Journée d'idéation collective : **Judi 28 nov. 2024**
Maison Antenna (ideavox Lancy) - 10h à 18h

Remise des prix et célébration : **Judi 19 déc. 2024**
Maison OBF (ideavox Vernier) - 16h à 18h



Révéler et explorer des services d'avenir pour répondre aux enjeux écologiques, sociaux et économiques des territoires

PARTICIPATION GRATUITE
Remise des idées par les candidats
au plus tard le **Judi 5.12.2024**



ECOBOOSTERS

Auteur(s) :

E-mail :

Localité / Pays:

Date :

FACE À QUELLE SITUATION ?

en 42 mots maximum

POURQUOI ?

en 42 mots maximum

QUELLE INTENTION ?

en 84 mots maximum

AVEC QUI ?

en 42 mots maximum

OÙ ?

en 42 mots maximum

POUR QUI ?

en 42 mots maximum

COMMENT ?

en 42 mots maximum

PAR QUOI COMMENCERIEZ VOUS SI VOUS AVIEZ UN PEU D'ARGENT POUR MENER A BIEN VOTRE INTENTION ?

en 42 mots maximum



Auteur(s) :

E-mail :

Localité / Pays:

Date :



Illustrer votre projet, son écosystème, ses services, son fonctionnement ou encore tout autre élément permettant au plus large public de comprendre clairement l'idée proposée et son fonctionnement. Vous pouvez utiliser et combiner librement les méthodes de votre choix (infographie, dessin à la main, illustration, schéma, bulle d'information, photo montage, bande dessinée, ...), pour autant que cela soit lisible (en format A4 ou A3) et puisse être sauvegardé (ou scanné) en format PDF.